

Législature 2017 - 2021

N° 54

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 4 septembre 2018**

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 230'000.00 TTC pour la revitalisation des installations du FC Estavayer-le-Lac

1. Introduction

Lors de sa séance du 24 mai 2016, le Conseil général d'Estavayer-le-Lac acceptait un crédit d'investissement de CHF 6'990'000.00 TTC pour la construction de terrains de football et d'un bâtiment de services dans le secteur des Grèves.

Lors de sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil général d'Estavayer acceptait l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat des parcelles RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 d'Estavayer (secteur Estavayer-le-Lac) d'une surface totale de 145'044 m² au prix de CHF 41.36 le m² pour y aménager une zone sportive. Suite à cette acceptation, une Commission « Zone sportive » a été créée.

La volonté du Conseil communal est de développer rapidement une nouvelle zone sportive sur les terrains précités. C'est pourquoi, il a décidé, dans la phase d'étude actuelle de cette nouvelle zone sportive, de suspendre la construction de nouvelles infrastructures dans le secteur des Grèves. Toutefois, le Conseil communal souhaite que le FC Estavayer-le-Lac puisse poursuivre ses activités dans des infrastructures adéquates jusqu'au déplacement des terrains. Au mois de février 2018, les installations du FC Estavayer-le-Lac, qui faisaient l'objet d'un DDP, ont été reprises par la Commune, ce qui implique la reprise de l'entretien des installations des vestiaires, de la buvette et des terrains.

L'idée de réaliser tout de même un terrain synthétique qui pourrait être conservé à terme dans ce quartier a été analysée mais abandonnée car cette réalisation n'est pas possible sans détruire les vestiaires actuels. L'idée de remplacer les vestiaires actuels par des containers provisoires a aussi été étudiée puis abandonnée puisque le positionnement aurait dû être à la place des vestiaires actuels et aurait nécessité une procédure d'enquête. Finalement, la solution de rénovation a été retenue. En effet, les locaux actuels souffrent surtout d'un manque d'entretien mais la structure n'est pas irrécupérable. De plus, cette solution permet d'être rapide puisque ne nécessitant aucune enquête publique.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal a analysé les besoins de rénovation des vestiaires et de la buvette, ainsi que de l'éclairage des terrains et des drainages sur le grand terrain, ce qui fait l'objet du présent message.

2. Objet du message

Le Conseil communal propose de rénover les vestiaires et la buvette, de remettre à niveau l'éclairage des terrains, de remettre en état les drainages du terrain principal et de revoir l'arrosage.

Pour les vestiaires et la buvette, ces travaux consistent en une remise en état des installations, l'installation d'un container provisoire, ainsi que la peinture des façades.

Pour l'éclairage du terrain, le remplacement des projecteurs et le contrôle des installations seront effectués.

Pour le drainage sur le terrain principal, des travaux seront entrepris pour permettre l'assainissement de ce terrain. Un nouveau système d'arrosage, par un dévidoir, sera installé.

L'objectif de tous ces travaux est d'offrir au FC Estavayer-le-Lac des infrastructures adéquates pour les prochaines années à un coût raisonnable dans l'attente de la création de nouvelles infrastructures dans la zone sportive.

3. Devis

Le devis des travaux se présente de la manière suivante :

Buvette		
Travaux de peinture	CHF	24'000.00
Menuiserie	CHF	32'000.00
Ferblanterie / sanitaire	CHF	11'000.00
Electricité	CHF	25'000.00
Serrurerie	CHF	2'400.00
Réparation stores	CHF	8'000.00
Pelouse		
Assainissement drainage	CHF	31'000.00
Arrosage	CHF	7'000.00
Eclairage		
Eclairage terrain	CHF	36'000.00
Autres postes		
Achat container à matériel	CHF	8'000.00
Démontage entrepôt	CHF	10'000.00
Divers et imprévus	CHF	19'150.00
Total	CHF	213'550.00
TVA 7.7 % arrondie	CHF	16'450.00
Total TTC	CHF	230'000.00

4. Financement

Le montant de CHF 230'000.00 sera porté en charge du Dicastère des Bâtiments et Infrastructures. Le taux d'amortissement est fixé à 15% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 39'100.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 230'000.00 TTC pour la revitalisation des installations du FC Estavayer-le-Lac et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 août 2018.

La Secrétaire adjointe :
Brigitte Pautre

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, en remplacement de Jean-Claude Votta, Dicastère des Bâtiments et Infrastructures